

**RAPPORT DE LA COMMISSION**

**chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Motion Maximilien Bernhard et consorts pour que la prise de données biométriques se fasse dans les préfectures**

La commission a siégé le jeudi 18 septembre 2009 à la salle de conférence du Château cantonal et était composée de Mmes Florence Golaz et Alessandra Silauri, de MM. Denis-Olivier Maillefer, Michel Renaud, Philippe Cornamusaz, Daniel Mange, José Durussel, Gabriel Poncet, Jean-Jacques Truffer, Maximilien Bernhard et Olivier Mayor (président- rapporteur).

Le Conseil d'Etat était représenté par M. Philippe Leuba, accompagné de MM. Henri Rothen et Eric Golaz, respectivement chefs du Service de la population (SPOP) et du Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI). Sylvie Roldan, assistante de direction au SPOP, était chargée des notes de séance.

**Rappel de la proposition**

Un rappel du texte de la motion est fait aux membres de la commission. Le motionnaire regrette la décision quelque peu abrupte du Conseil d'Etat de ne créer qu'un seul centre de saisie des données biométriques dans le canton de Vaud ce qui, comparativement à la France ou à certains autres cantons suisses, lui paraît très insuffisant.

**Position du département**

Le chef du Département de l'intérieur rappelle les principales réserves évoquées concernant la motion lors de son dépôt au plénum et développe brièvement quelques arguments supplémentaires annoncés au Grand Conseil pour défendre le projet d'une centralisation à Lausanne de la prestation de délivrance du passeport biométrique. Ces réserves peuvent être résumées en 3 points essentiels :

1. les problèmes liés à la sécurisation de la prise de données biométriques dans les préfectures comme le demande la motion, soit:
  - l'exiguité de la plupart des locaux des préfectures qui nécessiterait soit des agrandissements, soit des déménagements.
  - Le manque de personnel formé pour une prise sécurisée des données biométriques dans les préfectures.
  - Le manque de personnel formé pour une prise sécurisée des données biométriques dans les préfectures.
2. une prestation ne nécessitant pas de décentralisation vu que:
  - les Vaudois n'y passant qu'une seule fois tous les 8 ans, ils peuvent se déplacer au chef lieu

de canton à cette occasion.

- Que le nombre de Vaudois voulant voyager dans un pays qui demande des documents biométriques pour accéder à leur territoire sera restreint, les autres pouvant toujours utiliser la carte d'identité.

3. Le coût comparé entre une version centralisée à Lausanne et deux versions décentralisées dans quatre ou dix centres régionaux.

- M. le conseiller d'Etat commente deux transparents sur un rétro-projecteur qui montrent le résultat d'une analyse financière comparative entre trois variantes de 1, 4, ou 10 centres pour l'édition de documents biométriques dans le canton (cf. tableaux en annexe)
- Le premier transparent concerne les investissements, le deuxième les frais de fonctionnement comparés. A l'évidence la version à un seul centre apparaît comme la moins coûteuse.

L'analyse du Conseil d'Etat se base pour l'essentiel sur une logique de coûts d'installation et de fonctionnement moindres dans un centre que dans plusieurs sites décentralisés.

Or, au fur et à mesure des questions posées par la commission, l'argumentaire du Chef du département peine à convaincre les commissaires. De même, les membres de la commission ne sont pas persuadés que la solution préconisée par le motionnaire soit nécessairement la bonne. Ils estiment dès lors la forme de l'objet parlementaire trop contraignante et suggèrent à son initiateur d'envisager de la transformer en postulat, afin que le Conseil d'Etat puisse examiner, sous divers angles, une solution décentralisée et orientée vers le citoyen.

En effet, voici les principaux doutes des membres de la commission par rapport à la position du département sur les trois points susmentionnés:

1. Doute sur les problèmes liés à la sécurisation de la prise de données biométriques dans les préfectures, comme le demande la motion.

Si les commissaires abondent dans le sens que la protection des données est effectivement un point très important, des solutions techniques existent manifestement pour la sécurisation du transfert de ces données, d'un site décentralisé du canton vers un site centralisé à Lausanne. D'abord parce que si les ambassades suisses, qui vont, elles aussi, saisir les données biométriques, sont en mesure de les envoyer de manière sécurisée depuis un pays tiers vers la Suisse, il semble à priori difficilement concevable qu'une solution valdo-vaudoise ne puisse être techniquement envisageable. Ensuite, l'analyse financière du département lui-même, présuppose, de facto, l'existence d'une solution technique.

Dès lors, la question technique ne se pose pas sous sa faisabilité intrinsèque, mais tout au plus sous l'angle de son coût.

2. Doute de la commission sur le fait que les prestations ne nécessiteraient pas de décentralisation.

Si, dans un premier temps, on peut admettre que les demandes seront restreintes, il n'en sera plus de même lorsque les passeports 2003 arriveront à échéance. Même si à l'heure actuelle sur les 54 pays qui envisagent à court terme l'édition de documents biométriques, seuls les Etats-Unis exigent ces documents biométriques, de nombreux pays demandent un passeport simple pour accéder à leur territoire. Or, puisque il n'est plus prévu de production de passeports non biométriques, le document biométrique sera de facto le papier d'identité nécessaire pour voyager dans l'ensemble des pays exigeant un simple passeport, ce qui entrainera un accroissement considérable du nombre de Vaudois y ayant recours. D'autre part, qu'advient-il le jour où la carte d'identité sera délivrée par le canton au lieu des communes ? La tendance vers le tout biométrique paraissant inéluctable à terme, l'ensemble des Vaudois serait donc amené à se déplacer à Lausanne. Cette discussion met en évidence le risque d'un engorgement d'un site unique ainsi que les déplacements très nombreux qui en découleraient.

3. Doute sur le coût comparé entre une version centralisée à Lausanne et deux versions décentralisées dans quatre ou dix centres régionaux.

L'argumentaire du département sur le coût semble a priori l'élément de décision le plus pertinent en faveur d'un centre unique. Effectivement, un seul centre permettrait à l'évidence des économies d'échelle. Or, les membres de la commission, s'ils sont sensibles aux arguments économiques, regrettent que l'analyse se soit focalisée presque exclusivement sur cet aspect, en ne tenant que très peu compte d'autres éléments où les avantages d'une décentralisation sont manifestes, y compris au niveau économique comme les coûts liés au déplacement et à la perte de temps qui sont entièrement reportés sur le citoyen et les entreprises. Sans plus aller dans le détail, la commission salue la volonté et l'ouverture du chef du département de réexaminer certains points évoqués pour autant que l'objet parlementaire soit transformé en postulat comme le suggéraient déjà quelques membres de la commission, permettant ainsi une analyse sous d'autres aspects. Le chef du département s'engage même à ne pas trancher pour une solution définitive sur le nombre de centres avant d'avoir répondu au postulat.

### **Transformation de la motion en postulat et conclusion**

Cette ouverture du chef du département permet d'engager concrètement la discussion sur la transformation de la motion en postulat. Une majorité des avis exprimés tend vers cette solution vu que la motion avec son caractère contraignant ne permettrait probablement pas d'autres choix que la solution des dix préfectures. Il n'est pas dit que cette solution ne soit pas la bonne pour autant. Mais, comme évoqué ci-dessus, les membres de la commission souhaitent une décentralisation, sans en imposer l'amplitude ni la profondeur par la loi. Cela permettrait au département d'évaluer le degré de décentralisation en tenant compte de l'ensemble des critères, notamment ceux en faveur du citoyen. En effet, vu les assurances obtenues par le chef du département, le motionnaire, après un temps de réflexion, et pour les raisons évoquées, est d'accord de transformer sa motion en postulat.

**La commission recommande le renvoi du postulat au Conseil d'Etat à l'unanimité moins 1 abstention.**

---

Lausanne, le 25 novembre 2009.

Le rapporteur :  
(Signé) *Olivier Mayor*

## Coûts d'exploitation annuels (1 centre vs 4 et 10 centres biométriques)

### Prévisions 2010 – 2012 (moyenne) en CHF

Libellé	1 centre	4 centres	10 centres
Loyer	285'000	370'000	420'000
Frais d'exploitation informatique	80'000	136'000	244'000
RH fixes - production	700'000	700'000	700'000
RH fixes - back office	200'000	200'000	200'000
RH fixes - encadrement	450'000	450'000	450'000
RH auxiliaires - production	800'000	1'500'000	2'000'000
RH auxiliaires - back office	300'000	500'000	500'000
Charges d'exploitation courante	200'000	240'000	500'000
<b>Total</b>	<b>3'015'000</b>	<b>4'096'000</b>	<b>5'014'000</b>

### Prévisions 2013 – 2016 (moyenne) en CHF

Libellé	1 centre	4 centres	10 centres
Loyer	300'000	390'000	450'000
Frais d'exploitation informatique	80'000	136'000	244'000
RH fixes - production	700'000	700'000	700'000
RH fixes - back office	200'000	200'000	200'000
RH fixes - encadrement	450'000	450'000	450'000
RH auxiliaires - production	1'500'000	2'200'000	2'700'000
RH auxiliaires - back office	400'000	600'000	600'000
Charge d'exploitation courante	250'000	300'000	600'000
<b>Total</b>	<b>3'880'000</b>	<b>4'976'000</b>	<b>5'944'000</b>

## Coûts d'installation en 2009-2010 (1 centre vs 4 et 10 centres biométriques)

### Informatique

Libellé	1 centre	4 centres	10 centres
Serveur sécurisé et configuré par la Confédération	50'000	200'000	500'000
Kit d'acquisition de données biométriques	240'000	360'000	600'000
PC et logiciels standards	50'000	50'000	50'000
Logiciel comptable*	50'000	50'000	50'000
Logiciel de planification	20'000	20'000	20'000
<b>Total</b>	<b>410'000</b>	<b>680'000</b>	<b>1'220'000</b>

\*Une application informatique devrait permettre une gestion adéquate des émoluments.

### Non-informatique

Libellé	1 centre	4 centres	10 centres
Aménagement des locaux aux normes du SFS*	100'000	400'000	500'000
Infrastructure réseau + téléphonie	50'000	200'000	300'000
Mobilier	100'000	100'000	100'000
Déménagement	20'000	40'000	50'000
<b>Total</b>	<b>270'000</b>	<b>740'000</b>	<b>950'000</b>

<b>Grand total</b>	<b>680'000</b>	<b>1'420'000</b>	<b>2'170'000</b>
--------------------	----------------	------------------	------------------

\*Règles en matière de sécurité architectoniques, techniques et organisationnelles pour les centres de saisie biométrique édictées par le service fédéral de sécurité.